

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



**ETAT DEVELOPPE DES RESTES A
PAYER ET DES RESTES A RECOUVRER
DE L'ETAT ACCOMPAGNE D'UN
RAPPORT INDIQUANT LES MESURES
ENVISAGEES POUR MAITRISER CES
RESTES A PAYER ET RESTES A
RECOUVRER**

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT 2022

Le présent document retrace l'ensemble des restes à payer et des restes à recouvrer pour la gestion 2022 et pour les exercices antérieurs.

I. Les restes à payer

Le stock de restes à payer est globalement évalué à **six cent vingt-trois milliards neuf cent un millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-quatre (623.901.197.384) FCFA** et réparti par poste conformément au tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Stock des restes à payer au 31 Décembre 2022.

Ordonnances	Fonctionnement	Investissement	Total
Entreprises	170 871 049 092	104 718 687 073	275 589 736 165
Agences Comptables	197 541 029 301	108 141 383 817	305 682 413 118
Mises à Disposition	38 587 856 329	4 041 191 772	42 629 048 101
Total Général	406 999 934 722	216 901 262 662	623 901 197 384

Source : DGCPT

Ce stock de restes à payer est relatif aux :

- **entreprises**, pour deux cent soixante-quinze milliards cinq cent quatre-vingt-neuf millions sept cent trente-six mille cent soixante-cinq (275.589.736.165) FCFA. Soit cent soixante-dix milliards huit cent soixante-onze millions quarante-neuf mille quatre-vingt-douze (170.871.049.092) FCFA pour les dépenses de fonctionnement et cent quatre milliards sept cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-sept mille soixante-treize (104.718.687.073) FCFA pour les dépenses d'investissement ;
- **agences comptables**, pour trois cent cinq milliards six cent quatre-vingt-deux millions quatre cent treize mille cent dix-huit (305.682.413.118) FCFA. Soit cent quatre-vingt-dix-sept milliards cinq cent quarante-et-un millions vingt-neuf mille trois cent un (197.541.029.301) FCFA pour les dépenses de fonctionnement et cent huit milliards cent quarante-et-un millions trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent dix-sept (108.141.383.817) FCFA pour les dépenses d'investissement.

Ce stock concerne l'exercice 2022 et les exercices antérieurs à 2022.

Pour l'exercice 2022, le montant des restes à payer est arrêté à **cent quatre-vingt-dix-sept milliards huit cent soixante-quinze millions six cent quinze mille soixante-deux (197.875.615.062) FCFA** et réparti par poste conformément au tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : Restes à payer de l'exercice 2022.

Ordonnances	Fonctionnement	Investissement	Total
Entreprises	12 550 019 765	39 356 599 326	51 906 619 091
Agences Comptables	64 940 031 635	39 649 837 051	104 589 868 686
Mises à Disposition	38 587 856 329	2 791 270 956	41 379 127 285
Total Général	116 077 907 729	81 797 707 333	197 875 615 062

Source : DGCPT

Ce flux de restes à payer est relatif aux :

- **restes à payer des entreprises**, pour cinquante-et-un milliards neuf cent six millions six cent dix-neuf mille quatre-vingt-onze (51.906.619.091) FCFA. Soit douze milliards cinq cent cinquante millions dix-neuf mille sept cent soixante-cinq (12.550.019.765) FCFA pour les dépenses de fonctionnement et trente-neuf milliards trois cent cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six (39.356.599.326) FCFA, pour les dépenses d'investissement ;
- **restes à payer des agences comptables**, pour cent quatre milliards cinq cent quatre-neuf millions huit cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-six (104.589.868.686) FCFA. Soit soixante-quatre milliards neuf cent quarante millions trente-et-un mille six cent trente-cinq (64.940.031.635) FCFA pour les dépenses de fonctionnement et trente-neuf milliards six cent quarante-neuf millions huit cent trente-sept mille cinquante-et-un (39.649.837.051) FCFA pour les dépenses d'investissement.

Concernant les exercices antérieurs à 2022, le niveau des restes à payer est arrêté à **trois cent quatre-vingt-dix-neuf milliards neuf cent soixante-huit millions cent soixante-douze mille quatre cent soixante-dix-sept (399.968.172.477) FCFA**. Ce stock se compose ainsi qu'il suit :

Tableau n°3 : Restes à payer des exercices antérieurs à 2022.

Ordonnances	Fonctionnement	Investissement	Total
Entreprises	60 749 775 716	75 126 460 597	135 876 236 313
Agences Comptables	107 000 196 516	28 203 303 018	135 203 499 534
Mises à Disposition	79 333 744 533	35 812 522 724	115 146 267 257
Fonds de contrepartie	230 000 000	13 512 169 373	13 742 169 373
Total Général	247 313 716 765	152 654 455 712	399 968 172 477

Source : DGCPT

Ce stock se décompose ainsi qu'il suit :

- restes à payer des entreprises pour **cent trente-cinq milliards huit cent soixante-seize millions deux cent trente-six mille trois cent treize (135.876.236.313) FCFA** ;
- restes à payer des agences comptables pour **cent trente-cinq milliards deux cent trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre (135.203.499.534) FCFA** ;
- restes à payer des mises à disposition pour **cent quinze milliards cent quarante-six millions deux cent soixante-sept mille deux cent cinquante-sept (115.146.267.257) FCFA** ;
- restes à payer des fonds de contrepartie pour **treize milliards sept cent quarante-deux millions cent soixante-neuf mille trois cent soixante-treize (13.742.169.373) FCFA**.

Le stock des restes à payer, ci-dessus indiqué, n'est définitivement acquis qu'après audit de la Cour des Comptes.

Pour leur part, les opérations frappées de forclusion sont définitivement annulées.

II. Les restes à recouvrer

Le tableau ci-après retrace les restes à recouvrer de la fiscalité intérieure.

Tableau n°4 : Restes à recouvrer de la fiscalité intérieure.

Centres des impôts	Exercices Antérieurs	Exercice 2022	Total restes à recouvrer
DGE	160 417 716 504	92 399 353 608	252 817 070 112
CIME_OWENDO	4 100 004 957	5 712 413 712	9 812 418 669
NKOK	5 341 938 870	226 228 187	5 568 167 057
CIME POG	3 641 491 805	1 229 987 989	4 871 479 794
CIPEP LS	2 707 985 851	2 115 396 680	4 823 382 531
CIPEP LN	1 119 609 118	1 564 685 678	2 684 294 796
CIPEP OYEM	206 540 582	206 568 265	413 108 847
CIPEP MOUILA	97 402 289	113 281 835	210 684 124
CIPEP POG	101 314 926	71 932 279	173 247 205
Total des restes à recouvrer	177 734 004 902	103 639 848 233	281 373 853 135

Source : DGCPT

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, le stock des restes à recouvrer de la fiscalité intérieure est arrêté à **deux cent quatre-vingt-et-un milliards trois cent soixante-treize millions huit cent cinquante-trois mille cent trente-cinq (281.373.853.135) FCFA.**

Le stock des restes à recouvrer, indiqué dans le tableau ci-dessus, ne sera définitivement acquis qu'après recouvrement et versement dans les comptes du Trésor Public.